

Saisine n°2006-55

DÉCISION

de la Commission nationale de déontologie de la sécurité

à la suite de sa saisine, le 16 juin 2006,
par M. Christian BLANC, député des Yvelines

La Commission nationale de déontologie de la sécurité a été saisie, le 16 juin 2006, par M. Christian BLANC, député des Yvelines, d'une contestation par Mme N.R.-J. de la pratique suivie par l'officier du ministère public près le tribunal de police de Versailles en matière de contravention contestée.

▶ **DÉCISION**

Cette réclamation ne concernant par une personne exerçant alors une activité de sécurité mais une fonction judiciaire, la Commission n'est pas compétente pour en connaître.

Adopté le 18 septembre 2006